



ASSOCIATION FA SI LA LIRE

Une séance de cinéma aura lieu **le vendredi 12 avril à 20h30** à la salle des fêtes, avec le film « REBELLES ».

Tarif unique : 3€.

Vente de friandises pendant la soirée.

Sans boulot, ni diplôme, Sandra, ex miss Pas-de Calais, revient s'installer chez sa mère à Boulogne-sur-Mer après 15 ans sur la Côte d'Azur. Embauchée à la conserverie locale, elle repousse vigoureusement les avances de son chef et le tue accidentellement. Deux autres filles ont été témoins de la scène. Alors qu'elles s'apprêtent à appeler les secours, les trois ouvrières découvrent un sac plein de billets dans le casier du mort. Une fortune qu'elles décident de se partager. C'est là que leurs ennuis commencent...



A l'occasion de la Sant Jordi **le mardi 23 avril**, patron de la Catalogne, fête du livre et de la rose, l'association Fa si la lire vous proposera de nouveaux livres les samedi 20 et mercredi 24 avril.

Une rose sera offerte aux lecteurs présents à la bibliothèque.

AVIS AUX CHASSEURS

L'Association de chasse vous informe que la prochaine assemblée générale se tiendra à la salle Dagobert le **jeudi 25 avril** à 20h et vous invite à y participer nombreux. L'assemblée générale vous donne la possibilité de vous exprimer. Il est important de rappeler que tout renseignement ou contestation concernant l'ACCA doit être adressé à Monsieur le Président. E-mail : ACCATROUILLAS@hotmail.fr

Composition du bureau :

Président : FAJARDO Vincent - 06.83.62.14.18

Trésorier : ARMANGAU Gilles - 06.72.33.36.36

Secrétaire : FAJARDO Roger - 06.42.72.11.50

GRAND DEBAT NATIONAL

A l'occasion du grand débat national, les cahiers citoyens originaux ouverts en Mairie ont été versés aux archives départementales des Pyrénées Orientales sans avoir fait l'objet d'un processus d'anonymisation.

Ces cahiers citoyens ayant été accessibles à tous en mairie sont librement communicables par consultation sur place ou transmission d'une copie, au choix du demandeur (art. L. 311-9 du code du patrimoine).

Hôtel de Préfecture : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr ou 04.68.51.66.66

VOLS DANS LES JARDINS

Depuis quelques temps, des vols de légumes, volailles, etc... ont été constatés dans les jardins qui bordent la Canterrane. Des plaintes ont été déposées à la Gendarmerie.

FERMETURES

Mairie : En raison de travaux de peinture dans le hall d'accueil, le secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement fermé **au public le vendredi 19 avril** toute la journée. Les services techniques ne fonctionneront que le matin.

Agence Postale : Fermée **les mercredis 1^{er} et 8 mai**

Déchèteries de Thuir et de Trouillas : Fermées les **mercredis 1^{er} mai et 8 mai**.

Rappel : Ces déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche midi.

Elles sont fermées les jours fériés et le dimanche toute la journée, quand le jour férié est un samedi. Déchèterie de Trouillas : tél. : 04.68.08.53.31

COLLECTE DES DECHETS

- Collecte des déchets ménagers, bacs verts, est maintenue le **lundi 22 avril** (lundi de Pâques).
- Collecte des bacs jaunes le **vendredi 3 mai** en remplacement du mercredi 1^{er} mai
Pensez à sortir vos containers le jeudi soir.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le **mardi 23 avril**.

Se faire inscrire en Mairie, au plus tard, le **vendredi 19 avril avant 12h**.

COMMÉMORATIONS

- **Dimanche 28 avril** : Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation.

A cette occasion, une gerbe sera déposée au Monument aux Morts.

Départ du cortège à 10h 30 - Place de la Mairie.

Un apéritif servi à la salle Dagobert clôturera cette cérémonie.

- **Mercredi 8 Mai** : 75^{ème} anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945

Une gerbe sera déposée au Monument aux Morts.

Rassemblement du cortège à 10h – Place de la Mairie – Quête du bleuet de France.

Un vin d'honneur servi à la salle des fêtes clôturera cette cérémonie.

AVIS MAIRIE - Création d'une zone 30 au Lotissement la Colline

Afin de renforcer la sécurité des piétons, des usagers de la route et plus particulièrement des enfants fréquentant le groupe scolaire, il est institué une « zone 30 » au lotissement la Colline (arrêté permanent n°38/2019).

Ainsi, depuis le lundi 1^{er} avril, la circulation est limitée à 30 km/h sur l'ensemble des voies du lotissement : avenue de la San Joan, rue des Noyers, rue de l'Orpin, rue du Millepertuis, rue de la Lavande, rue de la Frigoulette, rue du Romarin et rue du Jasmin.

TERRE SAINE

Vendredi 22 mars dernier, le ministère de la transition écologique et solidaire et l'Agence française pour la biodiversité (AFB), ont remis à la commune le label « Terre saine », afin de valoriser la démarche « zéro pesticides » mise en œuvre sur la commune depuis plusieurs années.

Le label « Terre Saine » a pour objectif de valoriser les communes pionnières et d'entraîner le plus grand nombre d'entre elles vers le zéro pesticides.

Une belle récompense pour Trouillas qui se classe parmi les communes pionnières en la matière.

FÊTE DU ROSAIRE

4 et 5 Mai 2019



Salle des fêtes de Trouillas
Le 4 mai 2019
A partir de 20 h



FÊTE FORAINE

Place de la mairie

MESSE Anticipée Samedi 4 Mai à 18h

TROUILLAS

BRULAGE DES VEGETAUX

L'emploi du feu pour brûler des végétaux sur pied ou coupés dans les espaces naturels, agricoles, ainsi que chez les particuliers, est réglementé par l'arrêté préfectoral n°2013238-0011 du 26 août 2013. Cet arrêté impose que toute opération de brûlage (taille de vignes, d'arbres fruitiers, écobuages, broussailles, etc...) fasse l'objet d'une déclaration préalable sur le site :

www.autorisation-brulage66.com

INFOS et NOUVEAUTES

➤ **Vignoble du Monastir**

Lors de la participation au concours des vignerons indépendants 2019 à Paris, une médaille de bronze, pour « La Providence » 2017 Carignan vieille vigne, a été décernée à Marie-Hélène ROIG et Patrick CERVATIUS. Toutes nos félicitations.

➤ **Entreprise SYGELEC**

M. GARCIA Gérard, électricien, fait part de son départ à la retraite.

➤ **OPTIM HOME**

Vous cherchez à vendre votre bien immobilier ?

Mme MAZEL-SALVADOR Géraldine – 29, Ave. du Monastir – 06.20.04.77.47

geraldine.salvador@optimhome.com – www.salvador.optimhome.com

➤ **Assistante Maternelle**

Mme NOGUEIRA Crimilda - 6, Ave. du Mas Deu – 07.83.60.06.13

ELECTIONS EUROPEENNES – 26 MAI 2019

En vue des prochaines Elections Européennes le **26 mai** prochain, tous les électeurs recevront, courant mai dans leur boîte aux lettres, une nouvelle carte électorale portant mention pour la première fois d'un identifiant national.

Cette refonte des listes électorales fait suite à la réforme des modalités de gestion des listes électorales, en vigueur depuis le 01/01/2019 et qui a créé un répertoire électoral unique (REU). Elle permettra notamment aux électeurs de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à un mois et demi avant un scrutin.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

ou cettefoisjevote.eu

Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez

Aller voter, c'est choisir un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs. C'est choisir la composition du prochain Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

NOMBRE DE REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN	NOMBRE DE REPRESENTANTS FRANCAIS AU PARLEMENT EUROPEEN
705*	79*

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : le 31 mars 2019, sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote : www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter
cettefoisjevote.eu